

CENTRE DE FORMATION

Sécurité [↑]Up

Élevons-nous

LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE
TOUS MAIS CE N'EST PAS EN
FORCÉMENT VOTRE MÉTIER.

4 RUE BLAISE PASCAL 69680 CHASSIEU
04.78.90.10.71 - CONTACT@SECURITUP.FR



CERTIFICATS D'APTITUDE À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ

01 PLATES-FORMES
ÉLEVATRICES MOBILES DE
PERSONNES

02 CHARIOTS DE
MANUTENTION
AUTOMOTEURS À
CONDUCTEUR PORTÉ

03 ENGIN DE CHANTIER

FORMATION COMPLÉMENTAIRE :

05 ATTESTATION
D'INTERVENTION A
PROXIMITÉ DES RÉSEAUX



AUTORISATIONS DE CONDUITE

- 06** R486 PLATES-FORMES
ÉLÉVATRICES MOBILES DE
PERSONNES

- 07** R489 CHARIOTS DE
MANUTENTION
AUTOMOTEURS À
CONDUCTEUR PORTÉ

- 08** R482 ENGIN DE
CHANTIER

- 09** R484 PONTS ROULANTS
ET PORTIQUES

- 10** R485 GERBEURS A
CONDUCTEUR
ACCOMPAGNANT



INTERVENTION EN HAUTEUR EN SÉCURITÉ

11 UTILISATION DES
EQUIPEMENTS DE
PROTECTION INDIVIDUELLE

12 VERIFICATION DES
EQUIPEMENTS DE
PROTECTION
INDIVIDUELLE

13 SENSIBILISATION AUX
RISQUES LIÉS AUX
TRAVAUX EN HAUTEUR

14 SENSIBILISATION LIÉS AUX
TRAVAUX EN HAUTEUR /
POINTS D'ANCRAGES FIXES
ET OU MOBILES

15 SENSIBILISATION LIÉS AUX
TRAVAUX EN HAUTEUR /
POINTS D'ANCRAGES FIXES
ET OU MOBILES



SANTÉ / SÉCURITÉ

**15 SAUVETEUR SECOURISTE
DU TRAVAIL**

16 GESTES ET POSTURES



HABILITATIONS ELECTRIQUE

**17 HABILITATIONS
ELECTRIQUE**



01- CACES® R486A

FORMATION PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNES (PEMP) FORMATION INITIALE ET RECYCLAGE - À PARTIR DE 2 JOURS

Public :

Personnes âgées de plus de 18ans utilisatrices ou futures utilisatrices du matériel concerné et représentant les aptitudes médicales requises.

Validation :

Chaque candidat ayant réussi les tests théoriques et pratiques obtiendra le Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) correspondant à la catégorie concernée (validité 5 ans).

Objectif de la formation :

Savoir conduire le type de nacelle concerné en respectant les règles de sécurité.
Passer avec succès les tests théoriques et pratiques, en respectant les règles de sécurité selon la recommandation R486A de la CNAM.



A PARTIR DU 1ER JANVIER 2020 LES FORMATIONS CACES® ÉVOLUENT



PEMP dont l'élévation est verticale

R386 catégories 1A-3A devient R486 catégorie A



PEMP dont l'élévation est multidirectionnelle

R386 catégories 1B-3B devient R486 catégorie B



Conduite hors-production des PEMP catégories A ou B
R486 catégorie C

02 - CACES® R489

FORMATION CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ FORMATION INITIALE ET RECYCLAGE - À PARTIR DE 2 JOURS

Public :

Personnes âgées de plus de 18ans
utilisatrices ou futures utilisatrices du
matériel concerné et représentant les
aptitudes médicales requises.

Validation :

Chaque candidat ayant réussi les tests
théoriques et pratiques obtiendra le
Certificat d'Aptitude à la Conduite en
Sécurité (CACES®) correspondant à la
catégorie concernée (validité 5 ans).

Objectif de la formation :

Savoir conduire le type de chariot concerné en respectant les règles de sécurité.
Passer avec succès les tests théoriques et pratiques, en respectant les règles de sécurité selon
la recommandation R489 de la CNAM.



Transpalette à conducteur porté

R389 catégorie 1 devient R489 catégorie 1A



Chariot élévateur frontal ≤ 6T

R389 catégorie 3 devient R489 catégorie 3



Chariot élévateur à mât rétractable > 6mètres

R389 catégorie 5 devient R489 catégorie 5



Chariot élévateur à poste de conduite élevable (hauteur de
plancher > 1,20m)

R489 catégorie 6



Conduite hors-production des chariots toutes catégories

R389 catégorie 6 devient R489 catégorie 7

03- CACES® R482

FORMATION ENGIN DE CHANTIER FORMATION INITIALE ET RECYCLAGE - À PARTIR DE 2 JOURS

Public :

Personnes âgées de plus de 18ans utilisatrices ou futures utilisatrices du matériel concerné et représentant les aptitudes médicales requises.

Validation :

Chaque candidat ayant réussi les tests théoriques et pratiques obtiendra le Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) correspondant à la catégorie concernée (validité 10 ans).

Objectif de la formation :

Savoir conduire le type d'engin concerné en respectant les règles de sécurité.

Passer avec succès les tests théoriques et pratiques, en respectant les règles de sécurité selon la recommandation R482 de la CNAM.



**A PARTIR DU 1ER JANVIER 2020 LES FORMATIONS
CACES® ÉVOLUENT**



Tracteurs et petits engins (Pelle hydraulique $\leq 6T$ + Motobasculeur / Chargeuse ou Compacteur $\leq 6T$)

R372m catégorie 1 devient R482 catégorie A



Engins d'extraction à déplacement séquentiel (Pelle hydraulique, à chenilles ou sur pneumatiques de masse $> 6T$ + Pelle multifonction)

R372m catégorie 2 devient R482 catégorie B1



Engins de chargement à déplacement alternatif : chargeuse $> 6T$

R372m catégorie 4 devient R482 catégorie C1



Engins de compactage (Compacteur à cylindres, à pneumatiques ou mixtes de masse $> 6T$ + Compacteur à pieds de masse $> 6T$)

R372m catégorie 7 devient R482 catégorie D



Engins de manutention

R372m catégorie 9 devient R482 catégorie F



Conduite hors-production

R372m catégorie 10 devient R482 catégorie G

05- AIPR

FORMATION AIPR OPÉRATEUR / ENCADRANT / CONCEPTEUR FORMATION INITIALE ET RECYCLAGE - 1 JOUR

Public :

Toute personne travaillant à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques

Validation :

Chaque candidat devra satisfaire à l'examen final proposé par le ministère de la transition écologique et solidaire.

Objectif de la formation :

Travailler en sécurité à proximité des réseaux.
Prévenir les dommages aux réseaux
Réussir les tests de compétences



LE QCM-AIPR PROPOSÉ EN OPTION AU CACES® CORRESPOND AU PROFIL "OPÉRATEUR".

Si l'employeur souhaite une évaluation selon un autre profil, elle devra être traitée de façon indépendante du CACES®

06-07-08-09-10 AUTORISATIONS DE CONDUITE

FORMATION AUTORISATION DE CONDUITE FORMATION INITIALE ET RECYCLAGE - A PARTIR D'UNE JOURNEE

Public :

Personnes âgées de plus de 18ans utilisatrices ou futures utilisatrices du matériel concerné et représentant les aptitudes médicales requises.

Validation :

Chaque candidat ayant réussi les tests théorique et pratique se verra délivrer une attestation de formation.

Objectif de la formation :

Savoir conduire le type d'engin concerné en respectant les règles de sécurité.
Passer avec succès les tests théoriques et pratiques, en respectant les règles de sécurité selon la recommandation concernée de la CNAM



L'autorisation de conduite est un document obligatoire que l'entreprise délivre à ses collaborateurs conducteurs d'engins. Elle n'est pas définitive et n'est valable que dans l'entreprise où elle a été donnée.

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

Article R. 4323-55 du Code du travail

11-12-12-14 TRAVAUX EN HAUTEUR

FORMATION INITIALE ET RECYCLAGE - À PARTIR D'UNE JOURNÉE

Public :

Toute personne amenée à travailler en hauteur et présentant les aptitudes médicales requises

Validation :

Chaque candidat ayant réussi les tests théorique et pratique se verra délivrer une attestation de formation.

Objectif de la formation :

Actualiser les connaissances d'une personne effectuant un travail en hauteur

Savoir utiliser un harnais en toute sécurité

Vérifier l'état de conservation des Equipements de Protection Individuelle contre les chutes de hauteur



Tout employeur est tenu d'informer ses salariés sur les risques professionnels et leur prévention, de les former à la sécurité et à leur poste de travail.

Article R. 4141-1 à R. 4141-4 du Code du travail

Le salarié doit suivre une formation adéquate et spécifique à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur, comprenant un entraînement au port de l'équipement. Cette formation doit être renouvelée aussi souvent que nécessaire.

Le salarié doit être à même, de contrôler avant chaque intervention que les équipements sont en bon état et de s'assurer que les vérifications périodiques annuelles ont été effectuées.

Article R. 4323-104 à R. 4323-106 du Code du travail

15-SST

FORMATION INITIALE 2 JOURS - FORMATION RECYCLAGE 1 JOUR

Public :

Tout public

Validation :

Chaque candidat ayant réussi les tests théorique et pratique se verra délivrer une attestation de formation.

Objectif de la formation :

Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours
Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise
Repérer les situations dangereuses

16-GESTES ET POSTURES

FORMATION À PARTIR D'UNE DEMI JOURNÉE

Public :

Toute personne étant amenée à manipuler des charges ou à effectuer des mouvements répétitifs dans le cadres de son emploi.

Validation :

Chaque candidat ayant réussi les tests théorique et pratique se verra délivrer une attestation de formation.

Objectif de la formation :

Apporter les connaissances nécessaire afin de diminuer les risques d'accidents et de maladies professionnelles liés aux activités physiques et de participer à l'amélioration des conditions de travail.

17-HABILITATION ÉLECTRIQUE

FORMATION À PARTIR D'UNE JOURNÉE

Public :

Personnel électricien ou non-électricien en fonction du type d'habilitation électrique

Validation :

Chaque candidat ayant réussi les tests théorique et pratique se verra délivrer une attestation de formation.

Objectif de la formation :

Exécuter en sécurité des interventions dans le respect des textes règlementaires
Connaître les risques liés à l'électricité
Maîtriser les règles de sécurité et savoir les appliquer
Adopter une conduite efficace en cas d'accident électrique

NOS CERTIFICATIONS

